



## Succession parents enfants

-----  
Par Malou25

Bonjour

Mon papa est décédé le 18 juin donc une succession a été mise en place..ma maman sa conjointe est vivante mais en fin de vie...nous sommes 2 enfants. C est ma mère qui va payer des frais de succession tant qu'elle est en vie.c est bien ça ? Nous en tant qu'enfant nous avons droit à 100000e chacun sans droit de succession ? Doit on faire traîner le dossier pour que ma mère n ait rien à payer?

Merci beaucoup

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.

Vos parents étaient-ils mariés ?

Le conjoint survivant est exonéré de droits de succession.

Les enfants sont exonérés sur 100 000 euros PAR parent, soit 200 000 euros au total.

Vous n'avez aucun intérêt à faire traîner, d'ailleurs si vous déposez la déclaration de succession au delà de 6 mois, vous auriez des pénalités de retard.

-----  
Par Malou25

Merci beaucoup oui oui mes parents étaient mariés...et le notaire calculé ses frais de quelle façon? Pourcentage par rapport au bien immobilier qu'ils ont en commun et différents livrets à la banque? Merci à vous

-----  
Par yapasdequoi

Le notaire calcule les frais en pourcentage du patrimoine total.

Il reçoit ses honoraires et y ajoute les taxes de publication concernant le bien immobilier.

Demandez lui une estimation.

-----  
Par Malou25

Ok merci pour toutes ces informations